

Code de vie

Notre école est un lieu d'apprentissage, de travail et de vie commune. Afin de pouvoir apprendre et vivre dans un climat d'estime mutuelle, nous nous engageons à respecter notre code de vie.



Informations importantes

- Le représentant légal ou l'élève majeur doit nous signaler chaque absence le matin même en téléphonant au numéro 403945-273 et ce à partir de 7.30 heures et jusqu'à 10.00 heures au plus tard. Il va sans dire qu'une excuse écrite doit être remise au régent concerné.
- Un certificat médical est obligatoire lors de toute absence pour cause de maladie s'étendant sur plus de trois jours. Chaque fois qu'ils le jugent nécessaire, le directeur ou le régent peuvent exiger un certificat médical ou une lettre-excuse contresignée par le patron. Pour les classes concomitantes un certificat médical est exigé pour toute absence endéans les trois jours.
- L'élève qui se voit **obligé de quitter le lycée** dans le courant de la journée, est tenu **d'avertir le secrétariat** avant son départ.
- Les élèves qui désirent prendre leur repas à la cantine, sont priés de s'inscrire le jour même au LTBistro, entre 7.30 heures et 8.00 heures et de payer le prix du repas moyennant la carte d'élève « mycard » Restopolis.
- La carte d'élève « mycard » sert aussi de titre de transport gratuit dans tous les moyens de transport public jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

Le code de vie est un complément aux lois et règlements grand-ducaux concernant l'ordre intérieur et la discipline.

Art. 41. (de la loi du 29 août 2017) Les membres de la communauté scolaire collaborent dans le respect mutuel et dans l'intérêt de l'élève. Tout événement grave touchant à l'ordre, à la discipline ou à la sécurité de la communauté et tout acte de violence doit être porté immédiatement à la connaissance du directeur ou de son délégué. Celui-ci peut confisquer tout objet qu'il estime dangereux. Un règlement grand-ducal détermine les dispositions concernant les règles de conduite communes à tous les lycées. **Chaque lycée met en œuvre des règles spécifiques complémentaires d'ordre intérieur.**

Toute infraction à la discipline ainsi que les absences injustifiées entraînent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de l'élève.

Le lycée n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement d'objets personnels des élèves.



Le métier de l'élève

- 1. L'élève respecte chaque membre de la communauté scolaire. Son comportement se distingue par sa politesse, son honnêteté et sa serviabilité et son engagement personnel envers les autres.
- 2. L'élève est préparé pour ses cours, il est attentif et participe activement au cours ; il a son matériel scolaire sur soi, ses devoirs à domicile sont faits et il ne dérange pas ses condisciples dans leur travail.
- 3. L'élève suit les instructions du personnel enseignant, technique et administratif. Il en est de même pour les instructions de sécurité et d'hygiène.
- 4. L'élève ne commet aucun acte de violence, ni physique, ni verbale, ni morale.
- 5. L'élève respecte la propriété d'autrui, celle du lycée et celle de ses condisciples. Il ne vole pas, ni ne commet d'acte de vandalisme.
- 6. L'élève respecte son environnement ; il trie les déchets et les jette dans les poubelles prévues à cet effet. Il ne crache pas par terre, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de l'enceinte du LTB.
- 7. L'élève est ponctuel et ne quitte pas l'enceinte du LTB pendant les heures de cours sans autorisation préalable.
- 8. L'élève éteint son téléphone portable pendant les heures de cours. Il n'effectue aucun enregistrement de sons et d'images sans autorisation préalable. Il ne le charge pas pendant les heures de cours.
- 9. L'élève mange et boit en dehors des salles de classe ; une exception pourra être faite en ce qui concerne la consommation d'eau.
- 10.L'élève ne consomme, ni ne vend des substances interdites dans l'enceinte du LTB (tabac, alcool, drogues, ...).



La tenue vestimentaire de l'élève

Le LTB est un lieu public où se rencontrent une multitude de personnes de toutes religions et nationalités. Son but est de soutenir les jeunes dans leur développement d'autonomie et de responsabilité et de les accompagner dans leur préparation à la vie active. L'individualité et l'autonomie, mais également le respect vis-à-vis des autres, sont des conditions indispensables pour permettre un apprentissage fructueux et une vie en commun. Une tenue correcte reflète cette attitude fondamentale qui crée un climat de concentration, d'estime et de respect. Par conséquent, l'élève s'habille suivant le code vestimentaire en vigueur au LTB:

